

À STRASBOURG, DU 28 JANVIER AU 2 FÉVRIER Neuvième édition sur le thème : « Mon corps est-il à moi ? »

# Les déçus de la loi sur les violences sexuelles



ILLUSTRATION PATRICE SEILLER

Violaine Guérin, gynécologue et endocrinologue, a créé en 2013 avec d'autres médecins l'association « Stop aux violences sexuelles ». Leur but : sensibiliser, former à la prise en charge des victimes et durcir la loi pour mieux protéger les enfants des abus des adultes.

**Q**uelle est la stratégie de votre association pour faire croire les violences sexuelles ?

Notre objectif, c'est d'abord de réaliser l'ampleur des dégâts au niveau national, parce qu'en France, on ne vit pas vraiment avec ce sujet. Alors que le comité de l'Espresso le messe depuis 2012, avec une grosse campagne : « Un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles ». Si nous rapportons ça à la population française, ça fait 12 millions de personnes concernées. Or, il n'y a pas de tout d'études épidémiologiques sur le sujet en France.

Quand le parole d'ampleur des dégâts, c'est aussi l'objectif : c'est à dire que l'on présente souvent les violences sexuelles comme des violences qui résonnent au niveau psychique, qui démontrent des troubles psychologiques ou psychiatriques. En envoyant dans le sujet par les pathologies auto-immunes, on voit qu'il y a un certain nombre de pathologies qui sont surreprésentées chez les personnes victimes de violences sexuelles.

Quelles sont ces manifestations symptomatiques que l'on retrouve chez les victimes de violences sexuelles ?

Le corps parle par là où il a mal. On voit une surreprésentation de pathologies ORL, urticaires, gynécologiques, ou cardiaques lorsqu'il y a eu des attractions. Ces choses ne sont pas enregistrées sur les bancs de la fac de médecine,



Violaine Guérin - Les victimes de violences sexuelles sont avant tout des enfants. ▶ PHOTO DINA JOSSEY L'ESPAGLIERE

mais ce ne veut pas dire que quand on a tel type de pathologie on a été victime de violences sexuelles. Mais quand on a une thyroïdite de Hashimoto, plus une endométriose, plus un cancer du sein, ça va nous alerter. On ne peut pas s'assurer d'aller poser des questions aux patients sur ce qu'ils ont vécu. Elles-mêmes n'en ont pas toujours conscience non plus, il peut y avoir des malfunctions d'acméose.

Mal je suis entrée sur le sujet en tant qu'endocrinologue, spécialiste des maladies thyroïdiennes, auto-immunes : ces maladies où l'on fabrique des anticorps contre son propre corps. Et là, ce

sujet, c'est avant tout des enfants, garçons et filles à l'égalité, agressés par des hommes, et par des femmes.

Tous animés régulièrement des frustrations, notamment à destination des personnes agressées : qu'est-ce qui leur arrive ?

Nous faisons notamment de la promotion en prévention en milieu hospitalier. Tous les couples qui vont accorder un enfant en France vont passer dans les mains d'une sage-femme. Donc si elles connaissent bien le sujet, elles vont pouvoir déjouer les hommes et les femmes dans les couples qui ont été victimes et les orienter dans des soins.

Pour les femmes, c'est très important parce que la grossesse, dans 80 % des cas, va être compliquée médicalement et elles n'ont pas fait de parcours de suivi. Les sages-femmes vont aussi pouvoir renvoyer avec les deux parents les cadres de résilience de l'ensemble, de la violence et de la sexualité et permettre une éducation non violente et le respect de l'autonomie des enfants. Et au-delà du milieu hospitalier, il faut que les sages-femmes sachent accompagner les victimes dans les parcours de suivi, mais aussi s'occuper des autres formes d'agressions sexuelles. La plupart des auteurs ne sont pas en prison mais dans la rue. Il faut renvoyer de gros chevrons de l'aide : quand ils sortent qu'ils sont auteurs ou susceptibles de le devenir, ils cherchent de l'aide et souvent ils n'en trouvent pas.

Au printemps, l'Assemblée nationale a adopté la loi Schoppa contre les violences sexuelles et familiales. Son contenu vous a-t-il satisfait ?

Nous sommes très déçus du résultat au vu des ambitions qui avaient été affichées. La loi est beaucoup trop restreinte sur les violences faites aux femmes. Nous avons quand même réussi à maintenir la pression et à allonger le délai de prescription à 30 ans pour les agressions sexuelles sur mineurs. Mais nous voulions l'imprécipitabilité, à la fois pour donner l'accès aux victimes à une réparation, mais aussi pour qu'un auteur va l'être à répitition et va faire des dizaines, voire des centaines de victimes. Sans imprécipitabilité, les personnes peuvent ne pas être condamnées.

L'autre point majeur, c'est ce gros problème de l'attente sexuelle [un délai qui pose un risque qui a eu une relation sexuelle avec un mineur consentant de moins de quinze ans, NDRL], qu'il faut supprimer du code pénal. Lorsqu'un mineur a une relation sexuelle avec un enfant, ce n'est pas compliqué de montrer à chaque fois au moins deux à trois années de vie, à savoir la contraception, la menstruation, la virginité et la maturité. Un enfant en dessous de quinze ans n'est pas en capacité de donner un consentement éclairé. ■

Résumé par Loup ESPAGLIERE  
► Le 30 janvier à 14h et le 2 février à 13h, à l'Hubert à Strasbourg.